

**L'Église anglicane du Canada • Conférence des évêques catholiques du Canada
Église chrétienne réformée en Amérique du Nord • Église évangélique luthérienne au Canada
Église Mennonite, Canada • L'Église presbytérienne au Canada
Société religieuse des amis (Quakers) • Église Unie du Canada**

Le 27 avril 2018

Martine Ouellet
Chef du Bloc Québécois
3750, boulevard Crémazie Est
Bureau 502
Montréal (Québec) H2A 1B6

Madame Ouellet,

En juin 2015, la partie à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens constituée par les Églises a répondu aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada en déclarant ce qui suit : [traduction] « Avant tout, nous accueillons favorablement les appels à l'action des commissaires comme étant la base d'un grand dialogue transformateur parmi les Canadiens et les Canadiennes visant la promotion d'un avenir meilleur, non seulement pour les peuples autochtones, mais également pour nous tous et toutes qui aspirons à vivre dans une société fondée sur des relations justes et équitables. »

Nous partageons ce sentiment et, en tant que dirigeants et dirigeantes d'Églises chrétiennes, nous vous écrivons pour réaffirmer notre engagement quant à l'établissement de relations justes entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada et nous souhaitons obtenir votre soutien.

Nous reconnaissons les initiatives entreprises jusqu'à ce jour dans le cheminement vers la réconciliation avec les peuples autochtones.

Nous sommes d'accord avec la conclusion des commissaires de la CVR selon laquelle la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones constitue le cadre de la réconciliation et nous avons entamé un processus pour le mettre en œuvre au sein de nos Églises respectives.

Nous espérons que votre parti appuiera le projet de loi C-262 qui vise à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones lors de sa troisième lecture.

Nous estimons que l'établissement de nouvelles relations et l'adoption du projet de loi C-262 sont des enjeux non partisans qui méritent le soutien de tous les parlementaires. La réconciliation nous appelle non seulement à réparer les torts du passé, mais à redresser, de manière urgente, les injustices actuelles enracinées dans les institutions et les structures coloniales. Il est temps de reconnaître, sur le plan juridique, le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. La promulgation du projet de loi C-262 est une étape essentielle dans le processus de réconciliation.

Veillez agréer, Madame Ouellet, l'assurance de nos prières.



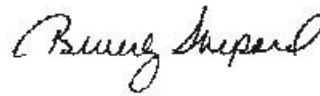
Fred J. Hiltz
Archevêque et primat
L'Église anglicane du Canada



Peter G. Bush, pasteur
Modérateur
143^e Assemblée générale
L'Église presbytérienne au Canada



+ Lionel Gendron, P.S.S.
Évêque de Saint-Jean-Longueuil
Président de la Conférence des
évêques catholiques du Canada



Beverly Shepard,
Secrétaire, Assemblée annuelle canadienne
Société religieuse des amis (Quakers)



Darren Roorda, pasteur
Directeur des ministères canadiens
Église chrétienne réformée en Amérique du
Nord



Jordan Cantwell, pasteure et modératrice
Église Unie du Canada



Susan C. Johnson, pasteure
Évêque nationale
Église évangélique luthérienne au Canada



Willard Metzger
Directeur général
Église Mennonite, Canada